



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métallurgie

Question écrite n° 49408

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la place de la galvanisation en France. Les professionnels de l'acier galvanisé font état des difficultés sur les marchés traditionnels mais également sur les marchés porteurs comme l'éolien ou le solaire. La chute régulière du tonnage d'acier galvanisé en France inquiète profondément ces entreprises. Consistant à protéger l'acier contre la corrosion, le processus de galvanisation participe à la longévité et d'une certaine façon au caractère durable des matériaux. Alors que le Président de la République a récemment annoncé le « pacte de responsabilité » qui met les très petites entreprises et les moyennes entreprises au cœur de la politique économique gouvernementale, il souhaiterait savoir quelle place peut être donnée à cette branche de l'industrie française qu'est la galvanisation, notamment au regard de l'enjeu du développement des énergies marines.

Texte de la réponse

Le secteur de la galvanisation présente des spécificités : le tissu des entreprises de la galvanisation est largement constitué de petites et moyennes entreprises (PME) familiales et implantées sur tout le territoire national, souvent à proximité de leurs clients de la construction. L'évolution de l'activité de la galvanisation est étroitement liée à celle de l'acier et de ses principaux marchés clients que sont la construction et les transports. Or sous l'effet de la contraction de la demande européenne, le niveau de production d'acier brut dans l'Union européenne est tombé en 2013 en-dessous de 170 millions de tonnes, pour une capacité installée de 220 millions de tonnes. Cette situation génère inévitablement une réduction en chaîne de l'activité pour les secteurs situés en aval, tels que la galvanisation. Le pacte de responsabilité apportera des éléments de réponse sur des problématiques importantes pour les très petites entreprises (TPE) et PME : la baisse des charges pesant sur le travail, la réforme de la fiscalité des entreprises ou encore la mise en oeuvre des propositions formulées par la mission de simplification pilotée par le député Thierry Mandon et le chef d'entreprise Guillaume Poitrinal. S'agissant du développement des énergies marines, le Gouvernement soutient leur développement à travers le premier appel d'offres éolien en mer clôturé en mars 2013 ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt conduit par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et en cours jusqu'en avril 2014 portant sur la réalisation de fermes pilotes hydroliennes en mer. Ces initiatives concourent à la consolidation de la filière qui offrira à terme des opportunités pour la galvanisation des pièces à protéger contre la corrosion marine. Par ailleurs, le ministère du redressement productif poursuit la mise en oeuvre des 34 plans de reconquête industrielle, parmi lesquels les projets liés au véhicule 2 litres aux 100 kilomètres et aux énergies renouvelables, deux secteurs importants pour les marchés de la galvanisation.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49408

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1227

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2855